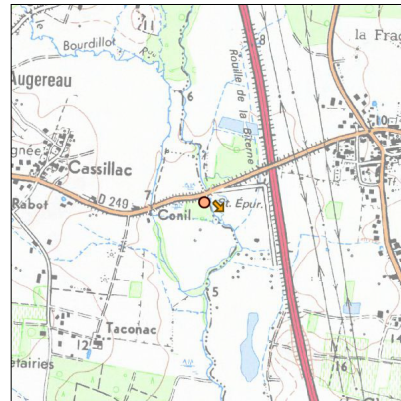
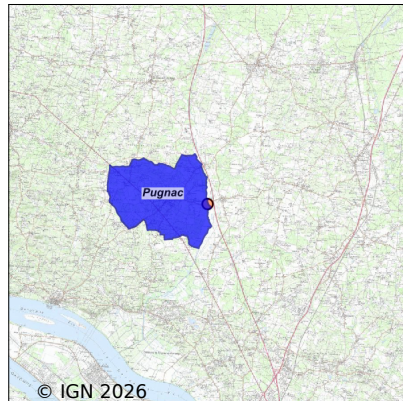


# Système d'assainissement 2024

## PUGNAC N°2 (communale)

### Réseau de type Mixte



## Station : PUGNAC N°2 (communale)

<b>Code Sandre</b>	<b>0533341V003</b>
<b>Nom du maître d'ouvrage</b>	SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE
<b>Nom de l'exploitant</b>	SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE
<b>Date de mise en service</b>	mai 2012
<b>Date de mise hors service</b>	-
<b>Niveau de traitement</b>	Secondaire bio (Ntk et Pt phy-chi)
<b>Capacité</b>	1 600 équivalent-habitant
<b>Charge nominale DBO5</b>	96 Kg/j
<b>Charge nominale DCO</b>	192 Kg/j
<b>Charge nominale MES</b>	144 Kg/j
<b>Débit nominal temps sec</b>	240 m3/j
<b>Débit nominal temps pluie</b>	-
<b>Filières EAU</b>	File 1: Prétraitements, Boues activées faible charge, aération p, Zone intermédiaire avant rejet
<b>Filières BOUE</b>	
<b>Filières ODEUR</b>	
<b>Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)</b>	426 839, 6 448 489 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
<b>Milieu récepteur</b>	Rivière - Le Moron

# Chronologie des raccordements au réseau

## Raccordements communaux

100% de Pugnac depuis 1964

## Observations SDDE

### Systeme de collecte

Le systeme de collecte desservant la commune de Pugnac se compose de 11 postes de refoulement dont 5 télésurveillés. Aucun poste n'est muni d'un trop-plein.

Le systeme de collecte ne reçoit pas d'arrivées d'effluents non domestiques.

D'après les 366 mesures de débit journalier transmises et validées pour l'entrée et la sortie station (point SANDRE A3 et A4) :

- o Le débit moyen journalier est de 256 m<sup>3</sup>/j (soit 107 % de la capacité nominale de la station), et oscille entre 118 et 991 m<sup>3</sup>/j (plus de 4 fois la capacité hydraulique de la station). En 2023, le débit moyen journalier était dans le même ordre de grandeur (252 m<sup>3</sup>/j), soit 105 % de la capacité nominale de la station.
- o Pendant l'année 2024, la capacité a été dépassée 149 fois (en lien avec de forts événements pluvieux).
- o Le percentile 95 de l'année est de 498,8 m<sup>3</sup>/j.
- o L'écart moyen des volumes journaliers entre l'entrée et la sortie s'établit à -17 %.

Le débit collecté est très sensible aux intrusions d'eaux parasites (pluies).

En effet, Le débit collecté augmente beaucoup en période pluvieuse et dépasse largement le débit nominal des ouvrages.

En période sèche et de nappe haute, le débit collecté est équivalent au débit nominal.

### Station d'épuration

Autosurveillance :

Les dispositifs permettent de réaliser une mesure fiable : Débitmètre électromagnétique en entrée avec un câble d'asservissement pour asservir un préleveur portatif réfrigéré au débit entrant et un canal venturi en sortie équipé d'un débitmètre ultrason.

Les bilans d'autosurveillance réglementaire sont réalisés avec des débitmètres et préleveurs portatifs du SATESE à la fréquence de deux fois par an.

Les bilans d'autosurveillance réalisés par le SATESE sont représentatifs.

Pour la mesure en sortie station, une procédure simple de contrôle de la hauteur doit être mise en place (utilisation d'une cale tarée).

Le cahier de suivi de la station est parfaitement tenu (tests réguliers, suivi des temps de marches, interventions).

La charge annuelle moyenne mesurée est de 1416 EH (DBO pondérée par DCO).

Lors des deux bilans d'autosurveillance réglementaire (20/03/2024 et 23/09/2024), les résultats analytiques montrent que l'eau traitée respecte les normes de rejet fixées par l'arrêté du 01/12/2021.

La charge hydraulique nominale de la station était dépassée lors des deux bilans d'autosurveillance réglementaire (270m<sup>3</sup>, soit 112% de la capacité hydraulique pour le bilan du 20/03 et 248m<sup>3</sup>, soit 103% de la capacité hydraulique pour le bilan du 23/09).

Lors du bilan d'autosurveillance réglementaire du 23/09/2024, la norme de rejet en phosphore total était respecté (norme en vigueur du 01 mai au 30 novembre).

Fonctionnement des ouvrages :

Le dégrillage fonctionne correctement.

Néanmoins, les brosses de la vis sans fin sont usées et doivent être renouvelées. Une intervention est prévue (intervention d'une grue).

Le by-pass du dégrilleur (grille) est souvent sollicité.

Le dégraissage n'est pas efficace.

Les capteurs de fin de course du racleur ainsi que et la corde du racleur du dégraisseur ont été remplacés lors de l'année 2024.

Les réglages de l'aération sont corrects (sonde O<sub>2</sub>). Le très bon traitement de l'ammonium (nitrification) et des nitrates (dénitrification) traduit de bonnes conditions d'aération au sein du bassin biologique.

Les débits de recirculation ont été ajustés au niveau de l'automate de la station suite à l'étalonnage des pompes de recirculation effectué par le SATESE lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire du mois de septembre 2024.

Le taux de boues dans le bassin d'aération a été plutôt correctement géré ensemble de l'année.

L'indice de boues est bon (amélioré par l'ajout de FeCl<sub>3</sub>).

L'injection de réactif (FeCl<sub>3</sub>) a été mis en service environ 2 semaines avant la période de traitement du Pt.

Les réglages de recirculation sont corrects : ce dernier a été adapté après l'étalonnage des pompes réalisé lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire du 23/09/2024 (37,4 m<sup>3</sup>/h et 41,9 m<sup>3</sup>/h).

L'exploitation de la station est satisfaisante.

Qualité du rejet :

L'azote est correctement traité tout au long de l'année, excepté lors de la visite avec analyses effectuée par le SATESE le 03/09/2024.

Cette visite a été effectuée le mardi à la suite d'une coupure électrique générale survenue sur la station le weekend (arrêt du fonctionnement de l'aération et de l'ensemble des équipements). La station a été remise en service le lundi 02/09/2024 au matin.

Le fonctionnement de la station d'épuration était rétabli pour le deuxième bilan d'auto-surveillance réglementaire de l'année 2024 effectué le 23/09/2024.

Le traitement du phosphore permet d'obtenir un bon niveau de rejet en permanence (norme en vigueur du 1er mai au 30 novembre).

La matière organique dissoute est toujours correctement éliminée.

Impact sur le milieu :

Le rejet de la station d'épuration s'effectue dans le ruisseau « le Moron ».

Le suivi milieu a été supprimé en PDOM 2021.

## Sous produits

Les boues sont épaissies et stockées dans un silo en attente de la déshydratation par une UMD (Unité Mobile de Déshydratation). La production de boues est calculée avec le QEM de l'UMD. La capacité de stockage du silo est suffisante pour fiabiliser la filière.

Destination des boues : compostage chez PENA à Saint Jean d'Illac.

- La production de boues calculée avec le QEM de l'UMD est estimée à 13,383 tMS.
- La production de boues théorique est estimée à 25,39 tMS.

L'écart entre la valeur théorique et la valeur des boues produites peut être en partie expliqué par le rendement du moyen de déshydratation utilisé mais semble plus être lié au faible nombre de bilan annuel (2x/an) ne permettant pas de fiabiliser le calcul théorique.

La quantité de boues évacuée déclarée est de 16,47 tMS.

## Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0533341V002 PUGNAC (COMMUNALE)

### Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	258 m3/j	107 %			302 m3/j	
DBO5	77 Kg/j	80 %	299 mg/l	99 %	0,9 Kg/j	3 mg/l
DCO	195 Kg/j	102 %	760 mg/l	95 %	9,3 Kg/j	30,7 mg/l
MES	109 Kg/j		420 mg/l	99 %	1,5 Kg/j	4,9 mg/l
NGL	21,2 Kg/j		83 mg/l	95 %	1,1 Kg/j	3,8 mg/l
NTK	21,2 Kg/j		83 mg/l	96 %	0,8 Kg/j	2,5 mg/l
PT	2,6 Kg/j		10,3 mg/l	74 %	0,7 Kg/j	2,1 mg/l

## Problèmes rencontrés en 2024

### Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

## Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0533341V003>